

BRETAGNE VIVANTE

MAGAZINE



Une voix pour la nature

AGIR & SORTIR

**PAC 2023-2027, encore
raté pour l'agro-écologie**

PAGE 3

INSTANT NATURE

**Plaidoyer pour les
messicoles**

PAGE 4

Agriculture & Biodiversité
BRETAGNE VIVANTE AGIT !

Édito

AGRICULTURE & BIODIVERSITÉ, UN AXE DE TRAVAIL FORT !

Ce numéro de la revue est l'occasion de rappeler que le sujet Agriculture et Biodiversité est l'un des 4 grands thèmes de notre plan stratégique 2021-2026.

Lors de son élaboration nous avons retenu trois actions majeures :

- Améliorer la culture de Bretagne Vivante sur le milieu agricole pour mieux porter des actions en faveur de la biodiversité dans ce milieu.
- Accompagner une prise en compte concrète de la biodiversité dans l'espace agricole.
- Définir les positionnements de Bretagne Vivante et les discours associés.

Lors d'une réunion de travail du groupe régional "Agriculture & Biodiversité", une des priorités avancées pour améliorer la culture de l'association était de s'intéresser au fonctionnement économique d'une exploitation agricole. Voici les conclusions et ce qui pourrait représenter notre feuille de route.

Un des postulats : il faut qu'il y ait une économie facilitante pour une biodiversité optimale. Ou, a contrario, peut-on agir pour la biodiversité quand on est aux prises avec des difficultés économiques ?

Pour atteindre l'objectif de transformation du modèle agricole que nous souhaitons, il faut que nous puissions mieux répondre aux questions, qui en appelleront inévitablement d'autres :

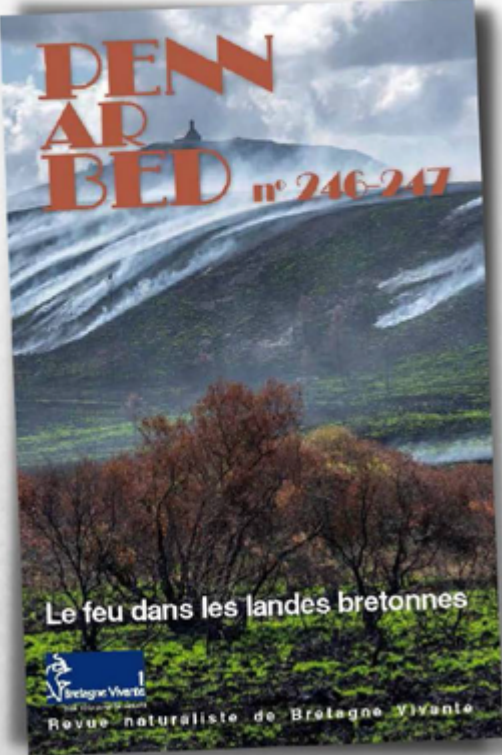
- Comment marche une exploitation agricole sur le plan économique ?
- Faut-il nécessairement une grande exploitation pour faire du revenu ?
- Peut-on s'en sortir avec une petite exploitation ?
- C'est quoi l'autonomie sur une ferme ?
- Comment se fait-il qu'un paysan gagne moins qu'un autre métier à qualifications égales ?
- Investissements (robots traite et autres, outils...), jusqu'où aller ? Un peu, beaucoup, pas du tout ?

Nous trouverons les réponses en multipliant les temps d'échange avec des paysans, en organisant des sessions de formation avec des intervenants spécialisés, des chercheurs, des sociologues...

Notre ambition est d'accompagner les agriculteurs qui ont un rôle fondamental à jouer contre l'érosion continue de la biodiversité, soulignée, une fois de plus, dans le rapport 2022 publié par le WWF (Rapport Planète vivante 2022).

Gwénola Kervingant
Présidente de Bretagne Vivante

Le plan stratégique avec ses déclinaisons et actions associées est consultable sur le site à partir du lien suivant : www.bretagne-vivante.org/L-association



Avec les meilleurs spécialistes, le nouveau numéro du Penn ar Bed, fait le point sur le feu dans les landes de Bretagne en 72 pages et 126 illustrations.

25 €

Envoi inclus

Prix de soutien à l'action de Bretagne Vivante dans les monts d'Arrée.

Bretagne Vivante - SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1959. Elle est l'association régionale de référence en matière de gestion, de conservation et de protection des espaces et des espèces. Agissant sur les 5 départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 4 000 adhérents et gère 135 sites protégés dont 4 réserves naturelles nationales et 2 régionales.

Directeur de la Publication : Philippe Frin / **Coordination & secrétariat de rédaction :** Barbara Deyme

Photo de couverture : Coquelicots © J-F Glinec

Bretagne Vivante - SEPNB 19 rue de Gouesnou, 29200 Brest | 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org | www.bretagne-vivante.org | Facebook et Twitter : @Bretagne Vivante

Impression : Imprimerie Guyvarch / **Routage :** ESAT de l'Iroise Les Papillons Blancs - Brest

Dépôt légal : ISSN 1623 4146



BONNE PRATIQUE

Vergers : réduire l'usage des phytos grâce aux oiseaux



Depuis 3 ans, la réserve naturelle nationale des marais de Séné valorise son verger en proposant du jus de pomme bio grâce à ses partenaires, l'atelier coopératif et citoyen qui gère un café associatif à Vannes et la cidrerie du Golfe à Arradon qui embouteille gracieusement le jus de pomme.

Ce partenariat a amené Charlène Dudouit, volontaire en Service Civique à la réserve, à effectuer un suivi des oiseaux nicheurs du verger de la cidrerie du Golfe.

Ce suivi a permis de déterminer que peu d'oiseaux nicheurs fréquentaient les pommiers. Alors, pour attirer les oiseaux, auxiliaires de culture, des bénévoles ont construit et installé 10 nichoirs à mésanges à Arradon.

La Bretagne compte 2 000 hectares de verger à jus et à cidre, cette initiative gagnerait à être essaimée pour y attirer les oiseaux. Ils se régèleraient des chenilles et d'autres insectes que l'on retrouve dans les vergers, permettant ainsi de réduire l'usage des pesticides.

Pollinis'actions : un outil d'autodiagnostic pour agir

En Europe, plus de 80 % des variétés cultivées dépendent de la pollinisation par les insectes (abeilles, papillons, syrphes, coléoptères, etc.). Pour se nourrir, tous ont besoin de fleurs, sources de nectar et de pollen pour les adultes et/ou les larves. De leur côté, les plantes à fleurs, sauvages ou cultivées, ont besoin des pollinisateurs pour produire leurs graines et se reproduire. L'implication des pollinisateurs en agriculture est énorme.

Une question se pose alors pour les agriculteurs : ma ferme est-elle accueillante pour les pollinisateurs ? Puis d'autres : que dois-je faire pour qu'elle le devienne ou qu'elle le reste ? Pour y répondre, des groupes de paysans, accompagnés par la FRCIVAM, Bio Studies, l'entreprise Yves Rocher et Bretagne Vivante, ont conçu l'outil Pollinis'actions.

Ce dépliant gratuit au format pratique est facile à utiliser et ludique. Il apporte rapidement des pistes d'actions très concrètes pour favoriser les fleurs sauvages et donc les pollinisateurs.

Les propositions et les pistes de réflexions proposées seront bénéfiques pour l'exploitation et sa production tout en favorisant la biodiversité.



Téléchargez gratuitement le dépliant sur le site civam.org

POSITIONNEMENT

Méthanisation : du fantasme de 1970 à la réalité de 2022

Nous le savons désormais, le sujet des usines à méthane divise. Au-delà des polémiques, tournons-nous vers nos voisins allemands. Réputée et admirée pour ses énergies renouvelables de pointe, l'Allemagne jettera pourtant l'éponge de la filière méthanisation en 2035. Pourquoi ? Pour des raisons économico-environnementales et sanitaires.

Revenons en Bretagne. Depuis les années 2008, les porteurs de projet venus de l'autre côté du Rhin ont apporté les arguments – et le matériel – pour développer la filière en France s'appuyant sur les besoins de l'agro-industrie : l'énergie et le traitement des déchets produits. Ils ont également fait croire aux agriculteurs qu'ils seraient autonomes en azote. Un ministre a même rêvé qu'on allait ainsi supprimer les algues vertes !

Mais aux mêmes causes, les mêmes effets. Même en France. Le rendement minable du rapport "gaz produit /matières entrantes" cumulé à l'injection de subventions énormes mais inefficaces, en font un modèle agro-industriel économiquement indéfendable. Même, l'ancien Vice-Président de la région Bretagne, Olivier Allain, le remet en question en le qualifiant de « système de Shadoks » (Ouest-France du 8/08 2021).

De plus, les pollutions liées aux méthaniseurs augmentent de façon exponentielle. Souvenez-vous, en août 2020, les écoulements d'(in)digestats dans l'Aulne à Châteaulin, ont privé 180 000 personnes d'eau potable durant une semaine.

Le traitement des déchets de l'agro-industrie pose aussi le risque aigu de dispersion de germes pathogènes de plus en plus résistants (retour du botulisme en Bretagne par exemple), et ce, malgré d'éventuels passages par une hygiénisation insuffisante. Rappelons-le, les (in)digestats, partie des matières entrantes, non digérées par les micro-organismes du méthaniseur, sont épandus sur la terre agricole comme fertilisants. Or, celle-ci n'est pas

étanche : la dispersion des germes ou bien l'effet cocktail avec les produits de traitement, peuvent survenir par voie aérienne ou aqueuse ou par le passage d'animaux. Dès lors, nombre d'agriculteurs refusent de prendre ces (in)digestats potentiellement dangereux et pauvres en carbone, élément pourtant essentiel pour la vie de leurs sols.

Les méthaniseurs manquent donc de surface d'épandage, d'où de problématiques superpositions de plans d'épandage de plus en plus fréquentes dans les nouveaux projets.

Enfin, alors que la communication officielle fait croire qu'un méthaniseur est forcément « à la ferme », qu'il est « à taille humaine » et permet aux agriculteurs d'avoir un complément de ressources, il n'en est rien. Sans subvention, sans tarif supplémentaire de rachat de l'électricité ou du gaz, le résultat est déficitaire. Ainsi, des firmes (Engie, Veolia...) entrent souvent dans le capital des installations. Firmes qui, avec la complicité d'élus locaux, n'hésitent pas à implanter leurs usines à méthane au contact de zones naturelles d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques (ZNIEFF), au détriment de la protection des espèces.

Ainsi, comme en Allemagne, on assiste à la mainmise des firmes sur la terre agricole. Terre agricole sacrifiée qui ne pourra plus produire la nourriture, et qui métamorphosera les agriculteurs en énergiculteurs.

Comment agir ? Au niveau associatif, l'une des voies passe par le dépôt d'avis lors de consultations et d'enquêtes publiques sur les projets. Cela contribue à l'information des conseillers municipaux appelés à voter sur les projets envisagés sur leur territoire et cela peut changer la donne.

Claude Lefebvre

Agricultrice

Administratrice FNE Bretagne

📍 [Splann.org](https://splann.org) : une enquête sur la méthanisation en Bretagne et positionnement de l'association sur bretagne-vivante.org

AVIS

PAC 2023-2027, encore raté pour l'agro-écologie !



270 milliards d'euros. Voilà ce que pèse la nouvelle Politique agricole commune (PAC) pour la période 2023-2027. De quoi infléchir l'effondrement de la biodiversité en finançant une agriculture paysanne capable de cohabiter avec le vivant ? Sans doute, mais il est aujourd'hui clair que ce n'est pas le chemin que nous prenons.

En effet, de cette manne d'argent public européen, une bien faible proportion ira subventionner des mesures permettant de préserver la biodiversité et d'enrayer l'emballage climatique que nous observons. Deux nouvelles dispositions mises en place dans cette nouvelle PAC sont notamment en cause : la fin d'une politique européenne communautaire au profit de la rédaction de Plans stratégiques nationaux (PSN) rédigés par chaque état et la limitation des "éco régimes" à 25 % des aides directes de la PAC.

Explications de texte

Les aides directes représentent la plus grosse partie des subventions PAC (entre 70 % et 80 %) et sont calculées sur la surface exploitée. N'étant pas plafonnées, malgré les demandes d'associations ou de syndicats paysans, elles favorisent les grandes exploitations qui utilisent le plus les produits issus de la chimie de synthèse (pesticides et fertilisants) et les moyens de production mécaniques qui contribuent aux multiples catastrophes écologiques en cours. Les "éco régimes", dans l'idée, sont censés obliger les agriculteurs à adopter des pratiques favorables à la préservation de l'environnement. Mais, leur définition étant laissée au bon vouloir de chaque état, nous allons voir que pour la France, la copie n'est pas bonne.

La France, retoquée par la Commission Européenne

Elle est même si mauvaise que la première version du PSN français n'a pas été validée par la Commission Européenne à cause d'un « faible niveau d'ambition environnementale et climatique ». Suite à ce refus, des révisions à la marge ont été faites sous la pression de l'Europe et de nombreuses associations.

Les deux principales concessions ont été de revaloriser les paiements à l'hectare pour l'agriculture biologique par rapport aux exploitations à "Haute Valeur Environnementale", au cahier des charges si léger, et de rechercher la rotation et la diversification des cultures même si les détails sont pervers. En effet, la rotation sera uniquement sur deux ans, ce qui est très court pour régénérer les sols, avec notamment une dérogation pour la production de maïs, si délétère écologiquement et essentiellement dédiée à l'alimentation des animaux d'élevage.

La règle : le moins disant écologique

Ce PSN va vers le moins disant écologique malgré l'outil des "éco régimes" avec comme ambition pour l'ancien ministre de l'agriculture, Julien Denormandie, que 80 à 85 % des agriculteurs français soient éligibles à ces dispositifs et donc qu'ils soient le moins contraignants possibles.

Ainsi, cette nouvelle PAC est une occasion loupée de plus qui ne permettra pas d'assurer la transition agro-écologique absolument nécessaire pour répondre aux enjeux écologiques, aux besoins en alimentation saine accessible à tous et aux défis sociaux qui traversent le monde paysan.

Florian Barbotin

Adhérent et membre du groupe Agriculture & Biodiversité

📍 pouruneautrepace.eu

Peut-on bien stocker l'eau pour irriguer ?

Le manque d'eau est un problème qui inquiète de plus en plus les agriculteurs. Il est vrai qu'elle est indispensable pour la croissance des cultures. La tentation est donc grande de créer des réserves qui seront alimentées l'hiver et utilisées l'été pour irriguer. Quelques projets ont démarré, par exemple dans les Deux Sèvres malgré une vive opposition. Ces projets sont à l'image de l'agriculture : toujours plus grands pour de moins en moins d'agriculteurs. Ces réserves contestées, dites "bassines" sont en effet gigantesques : elles prennent plusieurs hectares de terres agricoles ou naturelles et peuvent contenir plusieurs centaines de milliers de mètres cubes. Elles sont bâchées pour éviter les fuites et entourées d'une digue et d'un grillage. Elles ne seront en rien des zones humides pouvant accueillir une riche biodiversité.

Il faut aussi se demander pour quelles cultures cette eau servira. Si on prend l'exemple de la production laitière avec des vaches nourries au maïs, ses défenseurs jugent cette option indispensable. Il existe pourtant de nombreux éleveurs qui nourrissent leurs vaches exclusivement avec de l'herbe. Les prairies peuvent aussi sécher, mais elles reverdissent dès les premières pluies de fin d'été comme on l'a vu cette année. La plantation de haies tout autour offre aussi de nombreux avantages maintenant bien connus dont celui de freiner l'érosion et de garder la fraîcheur.

Il existe donc bien deux types très différents de stockage d'eau. D'une part, ces bassines qui se remplissent avec de l'eau pompée dans les nappes et dont une grande partie est évaporée ; et d'autre part les retenues collinaires qui se remplissent par gravité. L'excès d'eau s'écoule dans la rivière ou s'infiltre dans le sol, l'idéal étant qu'elles soient entourées de plantations ou de zones naturelles ; elles répondent ainsi à tous les enjeux importants.

Paul Mauguin

Adhérent et membre du groupe Agriculture & Biodiversité

Plaidoyer pour les messicoles

"Nous voulons des coquelicots !" Ce célèbre slogan d'une association écologiste militante pour l'arrêt des pesticides reflète un besoin de retrouver de la vie dans les champs de céréales. Une prise de conscience nécessaire face à la perte de biodiversité dans les cultures ou dans bien des endroits, pour ne pas dire partout. Les traitements phytosanitaires pointus ont transformé les parcelles agricoles en de véritables déserts biologiques au profit d'une seule espèce cultivée. Parfois les entrées ou périphéries de champs menés en agriculture conventionnelle permettent encore de distinguer çà et là la diversité végétale que la parcelle aurait pu accueillir. Mais ce sont les surfaces cultivées en agriculture biologique qui permettent plus facilement le maintien des conditions de la venue des plantes liées aux cultures de céréales.

DES ESPÈCES SONT EN VOIE DE DISPARITION EN BRETAGNE

Les plantes dites messicoles sont très liées aux cultures de plantes textiles (lin et chanvre) et céréales d'hiver ; elles les ont suivies au cours des siècles.

La quasi disparition des cultures de plantes textiles des dernières décennies et surtout l'arrivée massive des herbicides redoutablement efficaces pour éliminer la concurrence ont accéléré leur disparition. En Bretagne, le climat et les sols acides limitent la présence des messicoles. On peut toutefois encore les retrouver sur la bande côtière élargie et au sud de l'Ille et Vilaine. Mais plusieurs ont aussi disparu ou sont considérées comme très rares sur notre territoire. C'est le cas par exemple du Peigne de Vénus (*Scandix pecten-veneris*), du Galéopsis des moissons (*Galeopsis segetum*) ou de l'Ivraie enivrante (*Lolium temulentum*), si commune autrefois qu'elle est citée dans la bible...

LES MESSICOLES BRETONNES

Contrairement aux autres régions françaises, la Bretagne n'a pas encore de liste définie des messicoles de son territoire. On peut cependant en proposer ici une ébauche entre courantes, rares et probablement éteintes.

Parmi les plus courantes

Ce sont probablement les coquelicots (*Papaver rhoeas* et *dubium*), le Chrysanthème des moissons (*Chrysanthemum segetum*), la Petite brize (*Briza minor*), la Petite cigüe (*Aethusa cynapium*) la Rubéole (*Sherardia arvensis*), les violettes (*Viola arvensis* et *tricolor*), le Muflier des champs (*Misopates orontium*).

Quelques raretés

Leur répartition bretonne est imprécise car les parcelles agricoles restent peu prospectées par les botanistes. Elles sont aussi assez peu connues du monde agricole et des techniciens qui se concentrent sur la maîtrise des espèces les plus problématiques. On peut citer le Petit alpiste (*Phalaris minor*), les anthémis (*Anthemis arvensis* et *cotula*), le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), la Gastridie ventrue (*Gastridium ventricosum*), les valérianelles (*Valerianella rimosa*, et *dentata*), ou le Fumeterre de Bastard (*Fumaria bastardii*).

LES TRÈS RARES VOIRE DISPARUES DE BRETAGNE

Cette partie de la liste serait malheureusement la plus fournie. On y compte le Bleuet (*Centaurea cyanus*), la Nielle des blés (*Agrostemma githago*), la Légousie miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*), le Coquelicot hispide (*Papaver hybridum*), le Fumeterre à petites fleurs (*Fumaria parviflora*), la Camomille mixte (*Anthemis mixta*), le Gaillet à trois cornes (*Galium tricornutum*), non revu depuis 100 ans, le Peigne de Vénus (*Scandix pecten-veneris*), le Grémil des champs (*Lithospermum arvense*), la Gesse à graines rondes (*Lathyrus sphaericus*), le Fumeterre à fleurs serrées (*Fumaria densiflora*), ou l'Orobanche rameuse (*Orobanche ramosa*).

MESSICOLES BRETONNES FIN DE L'HISTOIRE ?

Si on les appelle parfois messicoles, ces plantes sont le plus souvent nommées, suivant les personnes, adventices, herbes folles, mauvaises herbes ou, plus radicalement, "saloperies". Elles ne semblent avoir aucun intérêt, ni agronomique, ni économique.

Les services écosystémiques possiblement rendus, soit comme abri pour les invertébrés pollinisateurs ou prédateurs, soit comme ressource alimentaire pour les oiseaux granivores sont à peine soupçonnés.

Toutefois, une chose est sûre, ces êtres vivants, souvent rares et menacés, composants de la biodiversité sont, au même titre que le sol, sous la responsabilité directe des paysans.

Leur histoire n'est sans doute pas terminée et certainement qu'un dénouement heureux passera par des échanges entre botanistes-naturalistes et paysans. ■

Jean-François Glinec
Agriculteur et membre du groupe
Agriculture & Biodiversité



▲ Peigne de Vénus



▲ Muflier des champs



▲ Valérianelle dentée



▲ Camomille mixte



▲ Nielle des blés

ZOOM SUR...



L'APPLICATION ECALLUNA DU CBNB

C'est l'application développée par le Conservatoire botanique national de Brest pour consulter la répartition géographique des plantes à fleurs et des fougères dans l'Ouest de la France et suivre leur évolution dans le temps et à différentes échelles. L'application utilise les données collectées par le réseau de botanistes, pro et amateurs, du CBN Brest. Elle est mise à jour quotidiennement, reflétant ainsi l'état des connaissances les plus récentes. Lesquelles des plantes citées dans cet article sont présentes sur votre commune ? Sont-elles rares, communes, vulnérables ?

Pour le savoir, consultez ecalluna : www.cbnbrest.fr/ecalluna/

AU CŒUR DES RÉSERVES

Du Panicaut vivipare à gogo, c'est grâce aux vaches !



▲ Le Panicaut vivipare (famille des Apiacées) mesure 15 cm à plat maximum.

Connaissez-vous le Panicaut vivipare (*Eryngium viviparum*) ? Cette plante figure parmi les plus rares et les plus menacées d'Europe. En France, elle est strictement morbihannaise, elle ne vit qu'à Belz, sur la réserve des Quatre-Chemins, gérée depuis 1990 par Bretagne Vivante. Identifié comme une priorité par l'Etat, notre panicaut fait également l'objet d'un Plan national d'actions, coordonné de 2013 à 2018 par le Conservatoire botanique national de Brest. Un nouveau Plan est actuellement en cours de validation. Les raisons de sa raréfaction brutale en Bretagne dans les décennies 1970-1990 sont multiples : abandon des pratiques agricoles traditionnelles (pâturage, étrépage), artificialisation et dénaturation des sols (urbanisation, creusement ou comblement de plans d'eau), cultures intensives, etc. C'est grâce au maintien sur le site d'un troupeau de vaches bretonnes pie-noir que le panicaut a pu demeurer à Belz. En effet, lorsqu'il y a 30 ans Bretagne Vivante prenait en charge la gestion de cette toute nouvelle réserve, l'agriculteur propriétaire avait cessé d'y mettre ses vaches depuis trois ans. L'association n'avait alors d'autre recours que de tenter de préserver les conditions écologiques favorables à *Eryngium viviparum* en pratiquant une sorte de "jardinage" manuel, qui a porté ses fruits dans un premier temps. Une décennie plus tard, les effectifs du Panicaut vivipare, qui avaient atteint un niveau plus ou moins stabilisé, restaient cependant répartis sur une surface limitée. Aucune extension ne semblait pouvoir se manifester. Non seulement le milieu tendait inexorablement à se refermer, mais en plus, aucun facteur de dispersion de la plante, à la capacité intrinsèque de déplacement très limitée, ne permettait sa diffusion sur un environnement favorable... C'est alors qu'en 2011, une opportunité a été trouvée. Un éleveur de vaches pie-noir d'une commune voisine a accepté de positionner bénévolement deux vaches sur le site afin qu'elles pâturent la parcelle hébergeant *Eryngium viviparum* (1,5 ha sur les 5,3 ha de réserve). Les effets bénéfiques sur ses populations n'ont pas tardé à apparaître. La prairie luxuriante est progressivement devenue une pelouse rase et claire, le mufle des ruminants et leurs sabots pesants ont fait le reste... Aujourd'hui, la plante se disperse et l'effectif est plus florissant que jamais : de 6 000 individus en 2012 à plus de 20 000 en 2021 ! Merci qui ? Merci les vaches, leur éleveur et tous celles et ceux qui agissent pour l'*Eryngium viviparum*.

Yvon Guillevic
 Conservateur bénévole, Réserve des Quatre-Chemins



▲ Suivi botanique du panicaut sous l'œil d'une pie-noir



▲ La réserve après le pâturage des vaches pie-noir : une pelouse rase et riche de diversité !

CARNET NATURALISTE

Gros plan sur l'extraordinaire tardigrade



Voilà plus de deux ans que j'ai rejoint l'atelier naturaliste dédié au plancton animé par Nicole, Armelle et Isabelle. C'est avec un émerveillement partagé et sans cesse renouvelé que nous découvrons une multitude d'êtres minuscules évoluant sous l'objectif du microscope. Une goutte d'eau de mer est riche d'une foule d'animaux et de végétaux invisibles à l'œil nu. Certains, comme notre invité du jour, sont des surdoués de l'adaptation. Le tardigrade reste un organisme exceptionnel qui a encore beaucoup de secrets à nous livrer et dont nous ne possédons à l'heure actuelle que très peu d'informations en comparaison de l'intérêt qu'il peut susciter au sein de la communauté scientifique.

Que savons-nous de lui ? Le tardigrade, aussi appelé "ours de mer", est un minuscule invertébré (classé parmi les Métazoaires proches des Arthropodes) muni de huit pattes griffues mesurant entre 0,5 et 1,5 mm. On a recensé à ce jour plus de 1 200 espèces vivant dans des milieux très variés et souvent hostiles. Il pullule sur les mousses et les algues marines et on le retrouve du haut de l'Himalaya jusque dans les abysses, des régions polaires à l'équateur. Le tardigrade figure parmi les animaux les plus résistants du règne vivant, capable de survivre à des contraintes extrêmes qui tueraient presque n'importe quelle autre forme de vie, comme des températures allant de - 272 °C à 100 °C, une pression colossale de 7,5 GPa, la déshydratation, le vide spatial, les solvants organiques, les radiations à hautes doses... Si certains scientifiques émettent l'hypothèse d'une origine extra-terrestre du tardigrade, on peut affirmer qu'il a déjà posé ses petites pattes griffues dans la station spatiale internationale où ses capacités d'adaptation sont étudiées de très près. De l'observation d'une goutte d'eau jusqu'à l'infini de l'espace, la planctonologie ne cesse de nous faire voyager dans des mondes encore inexplorés.

Evelynne, avec les autres passionnées de l'atelier plancton, Armelle, Isabelle et Nicole
 Bénévoles de l'antenne Estuaire Loire-Océan



▲ Un tardigrade vu au microscope

AGRICULTURE & BIODIVERSITÉ

Bretagne Vivante agit !

La relation intime entre production agricole et biodiversité est depuis longtemps une évidence pour Bretagne Vivante. Le sujet est d'autant plus important que l'agriculture s'exerce en Bretagne sur quasiment 80% du territoire breton. Alors, nous agissons : en dialoguant avec les paysans, c'est le principe de Paysans de Nature ; en partageant nos compétences naturalistes, comme avec la coopérative BioBreizh et en interrogeant et combattant certains choix, qu'il s'agisse de la méthanisation ou de la régulation des choucas des tours.

DIAGNOSTICS BIODIVERSITÉ AVEC LA COOPÉRATIVE BIOBREIZH



En 2018, la coopérative de producteurs BioBreizh, réunissant des producteurs de légumes en agrobiologie, principalement en plein champ, innove. Elle s'engage pour la biodiversité en inscrivant sa prise en compte dans son cahier des charges.

Depuis cette date, Bretagne Vivante a réalisé plus de 25 diagnostics de fermes de coopérant.e.s, première étape de cet engagement.

Inspiré de la méthode IBIS (Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitation), le diagnostic, fondé sur un dialogue producteur – environnementaliste, met en lumière les points forts et points faibles de l'exploitation vis-à-vis de la biodiversité en portant le regard sur les structures comme les haies, talus, délaissées... en considérant leur organisation et la gestion pratiquée en lien avec la production. Les observations concernent la périphérie et l'intérieur des parcelles.

La situation de l'exploitation est aussi perçue à une plus large échelle afin d'évaluer sa contribution, ou non, aux connexions biologiques de son territoire.

Le diagnostic est une opportunité d'échange très riches. S'il met en évidence les points à améliorer, il dévoile souvent aussi aux yeux de chaque partie prenante des pratiques positives ignorées. Jusqu'à présent, cette série de diagnostics apporte un enseignement, qui n'est pas une découverte majeure : ne rien faire ou juste faire moins se révèle très bénéfique à la biodiversité et, *in fine*, à la production.

Diagnostiquer n'est pas une fin en soi et la suite amènera à expérimenter les préconisations. Affaire à suivre...

Luc Guihard
Salarié de Bretagne Vivante

PAYSAN DE NATURE : ACCUEILLIR LA BIODIVERSITÉ SUR SA FERME



« On veut bien faire, on fait de notre mieux avec nos ignorances. » Voici ce qu'a dit un paysan bio lorsqu'il évoquait son intérêt à travailler sur la biodiversité sauvage de sa ferme.

De cette citation nous pouvons tirer

plusieurs enseignements.

D'abord, les agriculteurs bio ont identifié que le seul respect du cahier des charges AB ne suffit pas à répondre aux enjeux de biodiversité agricole. Ensuite, il s'agit d'une demande très claire pour nous, de répondre à un besoin d'accompagnement au sein des fermes.

En 2021, le projet Paysans de Nature initié en Vendée par la LPO s'est transformé en association nationale. L'association se place à l'interface des problématiques agricoles et environnementales et a pour autre originalité d'impliquer les habitants dans ses démarches. En effet, ils sont parmi les premiers concernés par l'alimentation, la biodiversité, les paysages.

L'idée du projet et de l'association vient de plusieurs expériences enthousiasmantes d'installations agricoles, par des femmes et des hommes qui considèrent que leur ferme peut à la fois être gérée comme une réserve naturelle, produire une alimentation de qualité et leur assurer un revenu.

Il s'agit pour eux non seulement d'avoir des pratiques biologiques mais aussi de repenser la place de l'humain dans la communauté des vivants qui les entourent.

Déjà 50 fermes dans le réseau breton !

Si Bretagne Vivante propose déjà des démarches d'accompagnement et de dialogue avec le monde agricole, une tournure nouvelle est en cours.

L'enthousiasme qui entoure le projet Paysans de Nature dépasse largement Bretagne Vivante et la protection de la nature en général. Afin de répondre aux nombreuses sollicitations, Paysan de Nature travaille à une organisation collégiale du déploiement de cette association en Bretagne en lien avec d'autres organisations. Le groupe mammalogique breton, la ligue pour la protection des oiseaux, Viv'Armor Nature, le centre permanent d'initiatives pour l'environnement, mais aussi la fédération régionale des agriculteurs biologiques ainsi que ses déclinaisons départementales, le centre d'études pour un développement agricole plus autonome, le centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, la fédération des races menacées et agriculture paysanne 22, se réunissent autour de ce projet. Un tel attelage, ambitieux, est probablement inédit !

Objectifs du réseau

Les objectifs sont multiples :

- Fédérer les fermes se reconnaissant dans les valeurs du projet.
- Accompagner les agriculteurs et agricultrices pour accueillir le vivant sauvage.
- Valoriser et diffuser ses expériences.
- Se former aux enjeux agricoles et former aux enjeux du vivant.
- Participer à l'émergence d'une gouvernance des territoires ruraux qui soit plus démocratique sur les questions de foncier agricole, notamment l'indispensable installation de nouvelles fermes qui laisseront plus de place à la biodiversité.

Des dynamiques locales naissantes s'organisent dans une logique de fonctionnement territorial comme autour de la Rance ou de la Rivière d'Etel. Près de 50 fermes se sont d'ores et déjà manifestées pour participer à ce réseau. w

Naturalistes, citoyens, citoyennes, prenez contact et venez participer à accompagner cette démarche collective en faveur du vivant dans les campagnes.

Martin Diraison
Administrateur de Bretagne Vivante et de Paysans de Nature

 paysansdenature.fr | martin.diraison@gmail.com

Pour participer au groupe de travail "Agriculture & biodiversité" de Bretagne Vivante, contacter Luc Guihard : luc.guihard@bretagne-vivante.org



© M. Gony

^ Paysans de Nature, en dialogue permanent pour et dans la nature

CHOUCAS DES TOURS, UNE BATAILLE QUI N'EN FINIT PAS



S'il y a une espèce protégée qui cristallise les débats en Bretagne, c'est bien le Choucas des tours. Depuis plusieurs années, les choucas, bien nourris, nous observent et voici le tableau :

- 1) Des agriculteurs excédés dont les instances professionnelles n'ont aucune intention de reconnaître la responsabilité de la profession.
- 2) Des élus et instances publiques bien timides pour reconnaître les causes de la prolifération et prendre les décisions qui s'imposent.
- 3) Des propriétaires de logement démunis face à l'occupation des cheminées.
- 4) Des associations environnementales fatiguées de la non prise en compte de leurs arguments et propositions fondés sur des données scientifiques et de jouer les boucs émissaires.
- 5) Des chercheurs qui se questionnent sur l'utilité de leurs recherches pourtant indispensables à la compréhension de la biologie de l'espèce.
- 6) Et enfin, des chasseurs heureux de redorer leur blason quelque peu terni au sein de la population.

Pourtant, nul n'ignore les problèmes posés par l'espèce : les risques d'asphyxie ou d'incendie à cause des cheminées bouchées et les dégâts au moment des semis d'hiver et de printemps.

De plus, une récente étude réalisée par l'Université de Rennes cerne les paramètres favorables au développement de la population de choucas en Bretagne : une grande disponibilité de nourriture et beaucoup de sites favorables à la nidification.

Nourriture : le maïs, une ressource abondante

En quelques décennies, le choucas s'est adapté pour exploiter le maïs arrivé dans l'agriculture conventionnelle dans les années 1960. Cinquante ans plus tard, bénéficiant de cette ressource, les populations de choucas ont grandi de façon exponentielle.

Des observations récentes, publiées en 2021 dans la revue Penn ar Bed, montrent que 17 000 tonnes de grains de maïs restent disponibles au sol

sur les 4 départements bretons, après battage mais aussi dans les bouses à hauteur de 10 000 tonnes, issues des grains de maïs non digérés !

Nidification : pas de crise du logement avec les conduits de cheminée

Le choucas, oiseau cavernicole, utilise avec opportunité les cheminées, souvent inutilisées dans les villes et les bourgs ruraux où 80 % des choucas se reproduisent. L'étude universitaire citée précédemment a aussi découvert que les oiseaux reproducteurs ont un périmètre limité à 800 mètres durant la période d'élevage des juvéniles afin de réduire les dépenses d'énergie et les risques.

Autre observation, les campagnes de destruction par tir et piégeage n'affectent que les juvéniles d'un an non reproducteurs et les célibataires. Elles ne touchent pas les reproducteurs et sont donc inutiles.

Le plus efficace serait de financer une campagne d'occultation des conduits.

Une justice administrative aussi inutile que les campagnes de destruction de l'espèce ?

Bretagne Vivante et ses partenaires ne cessent d'attaquer les arrêtés préfectoraux accordant un quota de destruction de choucas, espèce protégée. Tous les ans le juge nous donne raison en annulant les dérogations. Pourtant, de nouvelles dérogations de destruction, sans avis du CRPN, ont été données en août 2022 pour 1500 oiseaux en Finistère et 1000 en Côtes d'Armor. Les jugements annulant ces dérogations n'auraient-ils servi à rien ?

Pour conclure, les dérogations préfectorales ne s'attaquent pas aux causes de la prolifération de l'espèce et la concertation montre ses limites. Devant ce constat d'échec, nous serons amenés à attaquer systématiquement les arrêtés préfectoraux.

Jean-Pierre Roullaud

Adhérent et membre du groupe
Agriculture & Biodiversité

📍 Penn ar Bed n°244 - Pages 32 à 38

POINT DE REPÈRE

COMBIEN DE CHOUCAS EN BRETAGNE ?

La récente étude réalisée par Sébastien Dugravot et Rémi Chambon de l'Université de Rennes sur l'écologie du Choucas des tours donne une estimation moyenne du nombre de couples reproducteurs en Bretagne administrative :

- Finistère : 45 000 couples.
- Côtes d'Armor : 23 500 couples.
- Ille et Vilaine : 8 350 couples.
- Morbihan : 9 000 couples.

Le rapport de l'étude de S. Dugravot et R. Chambon est à retrouver sur : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr.

CHRONIQUES



PARADOXE, par Fabrice Nicolino

Quand leur modèle reconnaît sa folie

Les occasions de rire sont rares, et on me pardonnera je l'espère ma (petite) cruauté. Présentons rapidement le sénateur de la Haute-Loire Laurent Duplomb. Il est membre de la FNSEA, car bien que lancé depuis une quinzaine d'années dans la politique, il est toujours considéré comme agriculteur. Il a d'ailleurs présidé la chambre d'agriculture du département entre 2013 et 2017.

Je ne sais quelle mouche l'aura piqué, car on a rarement vu quelqu'un se tirer une telle balle dans le pied. Le fait est qu'il est le rapporteur d'une étude du Sénat¹ qui annonce tout de go : « La France, une puissance agricole qui décline de plus en plus ». On se pince un peu, car la propagande officielle n'a-t-elle pas constamment vanté le dynamisme de nos éleveurs industriels et de nos grands céréaliers ? Eh bien, ce n'était pas vrai. Mais pas vrai du tout. Mais lisons la suite : « À l'heure où le commerce international de produits agroalimentaires n'a jamais été aussi dynamique, la France est l'un des seuls grands pays agricoles dont les parts de marché reculent : elle est passée de deuxième à cinquième exportateur mondial en vingt ans ». Faut-il crier au secours ? Plutôt deux fois qu'une, car dans le détail, c'est pire. Près de la moitié des fruits et légumes consommés en France sont importés. En vingt courtes années, la part des poulets achetés sur les marchés étrangers a bondi de 20% à 50%. Et ne nous attardons pas sur la sauce tomate, aujourd'hui surtout...marocaine ou chinoise. Les importations couvrent 85% de la consommation. Le résultat, c'est que « La France, "grenier de l'Europe", est désormais déficitaire avec l'Union européenne en matière alimentaire depuis 2015. Hors vins, elle est même déficitaire avec le monde entier ». Sans exagération, il s'agit là d'un bilan

de faillite. Mais comme de juste avec la FNSEA, ce n'est pas sa faute. Plutôt celle de l'État, dont la politique serait désastreuse, et le soutien défaillant, notamment par rapport aux traités de libre-échange. Plutôt celle d'une fiscalité jugée écrasante. Plutôt et sans surprise, celle d'un « climat politico-médiatique qui vitupère un modèle agricole pourtant le plus vertueux du monde ». Vous avez bien lu : le plus vertueux du monde.

Que faudrait-il pour inverser pareille tendance ? Trois fois rien. Des exonérations fiscales, davantage d'argent public bien sûr, sans oublier le maintien de pesticides dangereux tant qu'il n'y a pas de remplaçant. Et de remplaçant, chez ces gens-là, cela n'existe pas. On l'a vu avec le retour des néonicotinoïdes, interdits par la loi, sur les cultures de betteraves.

Il faut lire ce rapport pour ce qu'il est : un document historique. Les tenants jusqu'au-boutistes du modèle industriel de l'agriculture perdent sans apparemment s'en rendre compte l'argument qu'ils nous servaient à tout instant : le triomphe économique. Ils l'écrivent et je pense qu'on peut les croire au moins là-dessus : ils nous ont menés dans une impasse tragique. La Bretagne des marées vertes et des élevages concentrationnaires en sait quelque chose.

C'est un comble. Depuis sa création en 1946, la FNSEA a signé un pacte – nullement secret – avec le ministère de l'Agriculture et ses ingénieurs d'État, les IGERF ; avec l'INRA, née la même année ; avec l'industrie naissante des pesticides et des engrais. Leur modèle a eu 75 ans pour réussir, mais il a échoué, tuant au passage oiseaux, insectes, amphibiens, reptiles, mammifères, ruinant la santé de tant d'humains.

Ne serait-il pas temps de changer ? ■



CONSEIL DE LECTURE

Reprendre la terre aux machines
Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire.

Un essai politique majeur ! Ce manifeste collectif ouvre un horizon pour une agriculture et une alimentation véritablement paysannes. Il dresse un portrait implacable de l'impasse du modèle agro-industriel. Par un constat sans concessions, il décrit l'effet inoffensif des alternatives agricoles et de l'enfermement des consommateurs dans des niches commerciales. Il propose des pistes politiques concrètes et enthousiasmantes et "se veut une contribution à l'émergence d'un large mouvement populaire pour l'autonomie paysanne et alimentaire."

Reprendre la terre aux machines par L'Atelier Paysan - Antropocène / Seuil
- 288 pages - 20 €



AFFAIRES, par le groupe juridique

Comment agir contre le braconnage d'espèces protégées ? Le cas de la civelle

En mars dernier, la Cour d'appel de Rennes a confirmé la condamnation de 9 individus dans le cadre du démantèlement d'un important trafic de civelles (alevin de l'anguille). Des peines de prison ferme, de lourdes amendes et des peines complémentaires ont été prononcées par la Cour. Bretagne Vivante, partie civile dans cette affaire, s'est vue octroyer des dommages et intérêts. Toutefois, les individus se sont pourvus en cassation, nous sommes donc dans l'attente de leur condamnation définitive.

Cette affaire illustre la montée en compétence des juridictions pénales pour la répression des infractions à l'environnement. La protection de la nature deviendrait-elle une chose prise au sérieux par notre système judiciaire ?

C'est en tout cas ce qu'il faut espérer car les chiffres, pour ne parler que du trafic d'espèces, sont édifiants... Selon Interpol, il croît de 5 à 7% par an, et serait le 4^{ème} trafic le plus lucratif au monde (après les stupéfiants, les contrefaçons et les êtres humains) générant plus de 150 milliards de dollars par an.

Pour les civelles, les braconniers et trafiquants sont appâtés par un gain qui peut sembler facile : leur prix d'achat est de 300 à 500 € le kilo en Europe, et 3 000 € le kilo en Asie.

À cela s'ajoutent bien sûr les autres pressions pesant sur l'anguille et qui conduisent aussi, mais moins ostensiblement, à sa disparition : dégradation des milieux et de la qualité de l'eau, artificialisation des cours d'eau, comme les barrages qui sont autant d'obstacles à son admirable migration.

En tant qu'association de protection de la nature, quel rôle avons-nous donc à jouer dans cette lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces ? D'abord, en participant aux audiences, nous venons en soutien du travail des agents de l'Office Français de la Biodiversité et des procureurs, dont l'action contre les délinquants environnementaux n'est pas toujours considérée par les juges.

Surtout, en portant le constat du déclin dramatique des populations d'anguilles, nous faisons entrer dans les tribunaux pénaux le combat pour la protection de la biodiversité. Et les juges commencent à nous entendre... ■

Morgane Quintard
Juriste

Salariée de Bretagne Vivante

1 - Rapport d'information n°950 « Compétitivité de la ferme France ». Synthèse et rapport à lire sur le site www.senat.fr